

L'ÉCHO DES FONTAINES

Bulletin municipal annuel
N° 28 - Janvier 2026

PATRIMOINE

SAUVONS
LE CLOCHER
DE NOTRE ÉGLISE !

COMMERCE

PETIT MARCHÉ,
ÉPIBAR,
DE LA VIE SUR
LE CHAMP DE FOIRE

SOLIDARITÉS

LAINSECQ,
VILLAGE AMBASSADEUR
DU DON D'ORGANES

ENFANCE

UNE NOUVELLE
GARDERIE
PÉRISCOLAIRE



L'écho des fontaines est publié par la Mairie de Lainsecq.

Directrice de la publication : Nadia Choubard. ■ Comité de rédaction : Nadia Choubard, Axel Rabourdin et Laurence Caillon. ■ Conception et réalisation : Axel Rabourdin. ■ Photos : Mairie de Lainsecq, Axel Rabourdin, Nadia Choubard, Aurélien et Élise Billebault, Patricia Chabin, Francis Verger, archives municipales.

Tirage : 220 exemplaires.

L'ÉCHO DES FONTAINES

Bulletin municipal annuel



SOMMAIRE

N° 28 - Janvier 2026

4 LE MOT DU MAIRE par Nadia Choubard

VIE DE LA COMMUNE

- 6 INFORMATIONS PRATIQUES
- 8 ÉTAT CIVIL 2025
- 9 SOLIDARITÉS, SANTÉ
- 10 COMMUNICATION - TÉLÉPHONE
- 11 SÉCURITÉ
- 12 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
- 13 COMMERCE
- 14 CONCOURS DES MAISONS FLEURIES
- 15 NOËL DES ENFANTS LAINSECQ,

ENFANCE

- 16 ÉCOLE
- 18 LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

CULTURE

- 19 SPECTACLES, CONCERTS ET CONFÉRENCES par Axel Rabourdin

PATRIMOINE

- 21 LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

VIE ASSOCIATIVE

- 25 CLUB DE L'AMITIÉ par Jean-Claude Allard
- 26 COMITÉ DES FÊTES par Patricia Chabin
- 27 LES COUSETTES par Hélène Blondet
- 28 L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS par Aurélien Billebault
- 30 LES SILLONS DU RAVAN par Anne Curmi
- 32 L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG
- 33 LA VOIX DU VÉLO

CONSEIL MUNICIPAL

- 34 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE 2025



LE MOT DU MAIRE

Mesdames et Messieurs
Mes chers concitoyens,

Le temps est passé si vite depuis l'édition de notre dernier *Écho des Fontaines* que le Conseil Municipal et moi-même sommes confus de ne pas avoir pu nous adresser à vous dans de meilleurs délais. Peut-être est-il difficile pour vous de mesurer le temps nécessaire pour la rédaction et la mise en page de ce bulletin !



NADIA CHOUBARD,
Maire de Lainsecq

Les fêtes de fin d'année maintenant terminées, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour une année 2026 dynamique et sereine. Qu'elle rime avec apaisement, bon sens, épanouissement, santé et bonheur.

Je vous propose une rétrospective non exhaustive des dossiers 2025 menés à terme ou en cours:

- Entretien de nos routes pour la somme de 50 000 € TTC,
- Livraison de notre tracteur agricole acheté neuf et financé par un prêt de 60 000 € pour remplacer notre vieux SAME hors service,
- Réalisation d'un îlot en bas du Vaurimbert pour sécuriser la voie communale afin de réduire la vitesse des usagers, rompre l'alignement des routes

communale et départementale et surtout gêner ceux qui empruntent le « sens interdit ». Il semblerait que ce dispositif porte ses fruits.

- Poursuite de l'action juridique au Tribunal Administratif relative aux désordres structurels survenus après les travaux de 2010 sur le transept de notre église,
- Lancement en Juin de la collecte de dons en partenariat avec la Fondation de Patrimoine afin de soutenir le projet de restauration d'urgence du clocher de notre église Saint Martin. Merci pour vos dons qui nous touchent profondément.

Après 2 ans d'obstination pour l'obtention de subventions, l'ensemble de notre parc d'éclairage public sera renové début 2026 par des lampes LED moins énergivores.

2026, c'est aussi en mars le renouvellement des équipes municipales. Cette échéance électorale ralentira la prise de décision pour d'autres projets le temps des périodes de réserve électorale, élection et installation du Conseil Municipal.

Je vous laisse découvrir maintenant le fil de l'actualité municipale et associative de notre commune. Bonne lecture et je vous souhaite à nouveau une très belle année 2026.

Fidèlement

Nadine CHOUBARO



Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h,
Jeudi de 9 h à 12 h

Tél : 03.86.74.70.03

Mail: mairie-lainsecq@orange.fr

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale



LA POSTE

Lundi, mardi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h30,
Jeudi de 9h à 12h

Tél: 03.86.74.72.00

Horaires des bureaux de postes alentours

Sainpuits : Point Poste au Café Blanchard - **Thury** : ouvert le lundi, mardi, vendredi, samedi, de 9 h à 11 h 30, le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30, le jeudi 9 h à 12 h.

Sougères-en-Puisaye : ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Saint-Sauveur-en-Puisaye : départ du courrier du lundi au vendredi, à 14 H 50, le samedi à 10 H 50.

Location des salles

	Habitants de Lainsecq	Forfait pour les deux salles	Habitants hors commune	Forfait pour les deux salles
Grande salle	185 €	200 €	260 €	300 €
Salle polyvalente + cuisine	100 €		150 €	
Sonorisation	100 €		100 €	
Tables	6 €		6 €	

SERVICES



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

à l'école de Lainsecq, pour les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés. Le matin à partir de 7 h 30, le soir jusqu'à 19 h.
Tarif en fonction du quotient familial.

MAISON DE LA SANTÉ
DE LA PUISAYE-FORTERRE

Place du Château à St-Sauveur-en-Puisaye, 03.86.44.41.60
Horaires secrétariat : 8h à 19h, du lundi au vendredi.



PHARMACIES

- Pharmacie de la Roche à Saint-Sauveur : 03.86.45.54.36
- Pharmacie moderne à Entrains-sur-Nohain (58) : 03.86.29.22.32
- Pharmacie d'Étais La Sauvin : 03.86.47.21.97

CENTRE DE LOISIRS
RIBAMBELLE

1, rue de la Mairie à Saint-Sauveur-en-Puisaye, 09.65.21.18.69 Les mercredis et vacances scolaires.

MÉDECINS

- Da Silva Moreira Paulo : 03.86.44.41.69
- Ene Cosmin : 03.86.44.41.70
- Kornman Laurène : 03.86.44.47.45
- Jacquet Elsa : 03.86.44.47.46

SERVICE À LA PERSONNE

Association d'aide à domicile
Activ'Una à Coulanges-sur-Yonne.
Tél : 03 86 81 79 16

CRÈCHE PIROUETTE

à Moutiers en Puisaye, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30.



**J'ai un problème de santé,
j'appelle...**

**...mon médecin
en priorité**



**...le médecin de
garde au 39 66**



**...en cas
d'urgence**



la nuit (de 20h à 8h),
week-ends et jours fériés

ou en cas d'impossibilité
de joindre un médecin

ÉTAT CIVIL 2025

NAISSANCES

- ALBERT Maé, 4 mai
- ALBERT Emy, 4 mai
- LESEURRE PAYET Lubin, 5 juin
- DE LAUBIER NICOLAS Amé, 6 septembre
- Un 5e enfant dont les parents souhaitent garder l'anonymat

MARIAGES

- Pas de mariage mais enregistrement de deux PACS

DÉCÉS

- MOREAU Jacques, 13 janvier, Clamecy
- ANNON Nelly épouse FREBY, 6 mars, Lainsecq,
- BLONDET Michel, 29 novembre, Auxerre

2026 : ANNÉE ÉLECTORALE

Les élections municipales se dérouleront le 15 et 22 mars 2026.

Le mode de scrutin évolue dans les communes de moins de 1000 habitants, le scrutin de liste s'appliquera. Dès lors, les candidatures individuelles ne seront plus possibles et **les électeurs devront voter pour une liste entière sans panachage, rayure, ni ajout de noms.**

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), le vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

D'autre part, les listes devront être constituées en respectant scrupuleusement **la parité homme/femme.**



LAINSECQ, PREMIER VILLAGE DE L'YONNE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES



Lainsecq est le premier village de l'Yonne ambassadeur du don d'organes et compte parmi les 200 communes de France à avoir initié cette démarche, à l'initiative d'Andrée Montagnon, habitante du village, et de la mairie.

L'objectif de ce dispositif est de faire prendre conscience à tous nos concitoyens de l'importance de ces dons pour les malades en attente de greffe. La loi prévoit que tout le monde est donneur d'organe, sauf celui qui s'y oppose de son vivant. Mais le taux de refus en France est encore de 36%, plus haut que dans de nombreux pays. Il s'agit aussi de se préparer psychologiquement, en famille, à un prélèvement qui est souvent douloureux pour les proches, notamment pour

les parents lorsque le don d'un organe d'un enfant décédé encore jeune pourrait sauver une autre vie. En parler avant peut aider à mieux vivre un moment difficile.

La cérémonie qui a eu lieu le 19 octobre 2024 a été l'occasion de plusieurs témoignages

émouvants de receveurs de greffes du rein, notamment Rémi Gauchot, élu à Saint-Amand-en-Puisaye, et Xavier Ravisé.

Nous espérons que cette démarche sera suivie par d'autres communes, notamment en Puisaye-Forterre.



COMMUNICATIONS - TÉLÉPHONE




La Fibre est disponible !

Contactez un opérateur et Abonnez-vous !



Au n° 3106
bouyguestelecom.fr



milkywan.fr



Au n° 09 70 26 14 00
weaccess.fr



SCANNEZ-MOI !



Au n° 3900
orange.fr



Au n° 3420
nordnet.com



Au n° 1099
sfr.fr



Au n° 03 73 59 00 09
scani.fr



Au n° 09 73 01 10 00
ozone.net

Pour accéder aux opérateurs* !
*Tous les opérateurs nationaux sont présents sur le réseau Yconik Fibre. Profitez-en maintenant !

Passer à la Fibre est devenu INDISPENSABLE.

L'opérateur historique met fin au réseau cuivre

Le réseau cuivre a eu une belle vie mais il ne suffit plus à nos besoins actuels. Tous les services associés, accès à Internet ainsi que le téléphone fixe, disparaissent progressivement.

La Fibre optique prend le relais

Elle offre les mêmes services, avec une meilleure qualité : elle permet de conserver son numéro de téléphone fixe. (En faire la demande à votre opérateur).

Pour plus d'information, RDV sur :

yconik-fibre.fr

La Fibre, que des avantages

Un débit ultra performant, une qualité de son et d'image décuplée, une connexion stable et fluide, une latence très faible avec un débit symétrique, etc.

Passer à la fibre, c'est simple :

1. Testez votre éligibilité sur yconik-fibre.fr.
2. Contactez un opérateur.
3. Convenez d'un RDV vous avec lui pour qu'il procède au raccordement fibre de votre domicile.
4. Téléchargez la liste des bonnes pratiques pour préparer la venue du technicien :

<https://www.yconik-fibre.fr/telechargements/>

SÉCURITÉ



VICTIMES PLUS JAMAIS SEULES

**VOL,
VIOLENCES,
ESCROQUERIE,
CAMBRIOLAGE,
HARCÈLEMENT,...**

Quelle que soit l'infraction pénale, l'ADAVIRS est là pour vous :

- Des permanences dans tout le département de l'Yonne
- Accueil, écoute, accompagnement, information, orientation par des juristes
- Une aide juridique, psychologique et sociale
- Bénéficier d'un espace de dialogue dans le cadre de la justice restaurative

GRATUITÉ ET CONFIDENTIALITÉ



PERMANENCES
DE L'YONNE



APAISER
POUR **RECONSTRUIRE**

www.adavirs.com
accueil@adavirs89.com
03 86 51 66 14

116
006

**Numéro
d'aide
aux victimes**

Service & appel
gratuits - 24/7



ADAVIRS – FRANCE VICTIMES 89
Place du palais de justice 89000 AUXERRE
2 Cours Chambonas 89100 SENS

Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



La loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques impose que toutes les installations d'assainissement non collectif soient contrôlées selon une fréquence maximale de 10 ans. Compte tenu de la date des précédents contrôles, notre commune est programmée en 2026.

De quoi s'agit-il ?

Le diagnostic de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif consiste en un état des lieux permettant de vérifier l'entretien, ainsi que l'absence de risques (proximité de captages d'eau potable, contacts possibles avec des eaux usées non traitées,...).



Quand aura lieu la visite ?

Les visites seront programmées courant 2026. Vous recevrez individuellement un courrier d'information vous indiquant une date et une heure de rendez-vous. Votre présence est indispensable. En cas d'indisponibilité, vous pourrez prendre contact avec la Régie ANC, au moins 48 h avant le contrôle, afin de déplacer ce rendez-vous à une date qui vous convient.

Comment préparer le contrôle de votre installation ?

Afin de préparer cette visite, vous êtes invités :

- à dégager les regards pour permettre leur ouverture ;
- à préparer les documents (facture, plan, photos, Carnet d'entretien...) ;
- à informer votre locataire le cas échéant.



Quelle suite faudra-t-il donner à votre contrôle ?

L'objectif de ce diagnostic est de lister les réparations nécessaires ainsi que les suggestions d'amélioration. Les obligations de réhabilitation sont réservées aux systèmes d'assainissement en très mauvais état ou totalement absents.

Quel est son prix ?

Le diagnostic est facturé 209€ TTC (tarif pouvant évoluer en 2026). Il couvre l'intégralité du service, c'est à dire le déplacement, la visite, le rapport, le plan par DAO (Dessin Assisté par Ordinateur), la communication, l'impression, l'envoi....

Plus d'informations ?

Vous pouvez consulter le site de la Fédération Eaux Puisaye Forterre sur l'onglet Régie Assainissement Non Collectif en bas de la page d'accueil <https://www.eaux-puisaye-forterre.fr/regie-anc>.

Le SPANC est votre interlocuteur n'hésitez pas à le contacter !

115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY
03 86 44 80 10 spanc@repf.fr

PETIT MARCHÉ, ÉPIBAR, DE LA VIE SUR LE CHAMP DE FOIRE

La Place du Champ de Foire connaît depuis 2025 un regain d'activité et de convivialité apprécié par tous.

Le petit marché, dont l'activité a démarré en 2023, a continué à se développer ces derniers mois. La «chenille de la Puisaye», composée de la boucherie Baudel et du «Panier de mami», qui vend fromages et salaisons, s'arrête tous les samedis matins de 11h30 à 12h30 dans notre village. Ils ont été rejoints l'été dernier par des producteurs Lainsecquois : «La boco-terie» vend des conserves de fruits et légumes issus des surplus maraîchers de villages voisins. «Le verger des plumes» nous fournit ses œufs et ses noix, ainsi que des nichoirs pour les oiseaux. Enfin, Thomas Guiblain vend lui aussi ses légumes de saison. La clientèle est de plus en plus nombreuse et a plaisir à se retrouver pour bavarder tout en faisant ses courses. Le petit marché a pris quelques vacances en janvier et reviendra dès le 7 février prochain

Nouvel arrivant également, Emmanuel Olejnik installe son «Épibar du terroir» sur notre place tous les jeudis soirs à partir de 19h30, sauf en hiver. Terrasse ouverte aux beaux jours, tonnelle et barnum les jours de pluie, il est toujours présent pour offrir à la clientèle, nombreuse, boissons et produits du terroir. Le jeudi soir a été choisi car c'est le soir de fermeture de «L'escale», notre restaurant préféré. Notre village ne manque ainsi de lieux de convivialité aucun soir de la semaine.





Cette année, la distribution des prix pour le concours des maisons fleuries a eu lieu dans la salle du conseil de la Mairie, dans une ambiance conviviale.



Les lauréates du concours des maisons fleuries pour 2024 (prix remis en 2025) sont :

PRIX DES MAISONS FLEURIES

- CHABIN Patricia
- CHOUBARD Monique
- MARCEAU Lucette

PRIX DES FERMES FLEURIES

- ARNOULT Danièle

PRIX DES JARDINS DE VIVACES

- DALICIER Aline

NOËL DES ENFANTS

Chaque année, la commune organise un après-midi de réjouissances pour nos plus jeunes afin de fêter Noël tous ensemble avec un peu d'avance. Cette année encore, les petits Lainsecquois ont reçu des cadeaux des mains du Père Noël et ont profité d'un goûter gourmand à la salle des fêtes.

Mais cette année, le Père Noël n'est pas venu

seul : il était accompagné de son épouse ! Petits et grands ont pu profiter d'un spectacle original : **«La confibulle de la Mère Noël»**. Le public a pu chanter et s'émouvoir devant les facéties d'un coquin de Père Noël poussé par la gourmandise à dérober en cachette la délicieuse confibulle de Noël. Merci à **la troupe «Princesse et gargouille»** ! De l'avis général, l'expérience est à renouveler.



L'ÉCOLE



Cette année le RPI compte 59 élèves pour 4 classes. Il y a 19 élèves à la maternelle de Sainpuits (Petite et Moyenne section). L'école de Lainsecq compte 14 élèves en classe de Grande section de maternelle et CP. Il y a 10 élèves à Thury en CE1 et CE2. L'école de Sougères en Puisaye compte 16 élèves de CM1 et CM2.

Les projets pédagogiques et manifestations de l'année scolaire :

- **Rencontre sportive** entre les 4 écoles du RPI à Lainsecq en septembre : les enfants ont pu passer une journée tous ensemble et s'initier au rugby, ...
- **Sport avec d'autres écoles du secteur:** Randonnée pédestre (chemin des Fontaines et Lavois) à Lainsecq en octobre, Rencontre Gymnastique à St Sauveur fin novembre, Athlétisme/Jeux collectifs à Saints au mois de mai . Pour Halloween, tous les enfants du RPI se sont retrouvés le 17 octobre à Sainpuits pour une randonnée.
- **Le spectacle offert par les communes** a eu lieu le 6 novembre au Moulin de Hausse Côte à Saints en Puisaye.
- **Spectacle de Noël :** le mardi 9 décembre, les élèves des écoles de Lainsecq, Sainpuits, Sougères et Thury ont présenté un spectacle commun à la salle des fêtes de Lainsecq. Un petit marché de Noël avait lieu en même temps.
- **Carnaval :** Les élèves défilèrent dans les rues de Thury le vendredi 6 mars.
- **Fête des Ecoles :** Rendez-vous le vendredi 19 juin à la salle des fêtes de Lainsecq.



Souvenirs d'activités à l'Ehpad de Lainsecq



Classe nature à la mer :

Du 30 mars au 3 avril 2026, les classes des écoles de Lainsecq, Sougères-en-Puisaye et Thury iront à Palavas-les-Flots.

Au programme :

- Visite guidée de Aigues-Mortes et de ses Salins,
- Visite des Arènes de Nîmes,
- Découverte de Palavas : ses lagunes et ses Flamants roses, son port, la faune et la flore.
- Sortie à l'aquarium Planet océan de Montpellier.
- Les élèves participeront à un cours de sauvetage sportif.

Nous remercions les municipalités pour leurs participations financières.



LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

En novembre 2024, le conseil municipal a décidé d'affecter le studio situé au dessus de l'école à l'accueil périscolaire des enfants afin de supprimer le partage de locaux avec l'école.

Pour ce faire, quelques aménagements devaient être réalisés : pose de radiateurs «petite enfance», installation de petits équipements de sécurité, changement des éléments de cuisine vétustes...

Les travaux se sont déroulés au printemps 2025 et l'association Ribambelle a pu prendre possession des lieux à la rentrée de septembre 2025.

Ainsi Pauline, l'animatrice, et les enfants accueillis (parfois plus de 14) jouissent d'un espace indépendant.

Le projet se chiffrant à 12300€ a été soutenu par la CAF de l'Yonne à hauteur de 8200€.





SPECTACLES, CONCERTS ET CONFÉRENCES À LAINSECQ

Notre commune accueille régulièrement des événements culturels organisés par des associations ancrées dans notre territoire de Puisaye-Forterre.

Parmi les associations régulièrement présentes à Lainsecq, **l'Université pour Tous de Puisaye-Forterre** est indiscutablement l'une des plus actives. Grâce à eux nous bénéficions d'une ou deux conférences par an, sur des sujets variés :



AXEL RABOURDIN,
Conseiller municipal

- **Virginie Lagerbe**, spécialiste des teintures végétales naturelles et dont l'association Peregreen est située à Toucy, est venue nous parler de **Louis-Alexandre Dambourney** (1722-1795) et des couleurs indigènes. Joignant le geste à la parole, elle nous

a associés à des travaux pratiques en procédant à la teinture de différents tissus (laine, lin, coton) à l'aide de plantes locales.

- **Brigitte Vergne-Cain et Gérard Rudent** nous ont présenté des textes inédits de **Stefan Zweig**.
- **Jean-Vincent Holeindre**, professeur de sciences politiques et président de l'association des Entretiens d'Auxerre, nous a parlé le 4 octobre dernier de «**L'avenir des démocraties face au basculement autoritaire**», sujet brûlant au milieu des bouleversements que nous vivons.
- **Martin Baumgartner**, habitant de Lainsecq, a animé un atelier autour de



la fresque du climat afin de nous sensibiliser aux aspects et aux conséquences du dérèglement climatique.

L'Académie de Musique de Chambre de Thury fait également partie des structures que nous accueillons avec un plaisir renouvelé. L'an dernier, ils ont à nouveau fait retentir notre église d'un concert de musique classique interprété par les professeurs et les élèves de l'Académie, venus de plusieurs pays d'Europe. La difficulté d'introduire un piano dans notre église, a priori préjudiciable pour l'organisation de concerts de musique de chambre, a en définitive fait que l'orchestre soit accompagné non pas par un piano mais par un clavecin, instrument que l'on a beaucoup moins souvent l'occasion d'entendre et qui a enthousiasmé le public. L'Académie reviendra à Lainsecq début août 2026.

L'Anart-scène, association située à Moutiers-en-Puisaye est aussi une fidèle de notre village. Les derniers concerts qu'elle y a organisés nous ont permis de découvrir ou de retrouver des compositeurs-interprètes de chanson française. En 2024, c'est la jeune Lise Martin qui est venue nous présenter son album «Persona», croisant l'influence de Barbara et de Leonard Cohen. En 2025, ce sont Michel Boutet et Jean-Mi-

chel Piton, dont les chansons distillent une poésie à la fois émouvante et drôle, qui sont venus célébrer sur la scène de notre salle des fêtes quelques décennies de carrière et d'amitié.

L'été dernier, nous avons également eu le plaisir d'accueillir le CLEP de Sougères-en-Puisaye, pour une exposition LEGO tout à fait ludique : dinosaures, grues, hélicoptères et autres chemins de fer constitués de petites briquettes de plastique ont envahi notre salle des fêtes. L'ampleur des constructions et leur variété était impressionnante.

Plusieurs de ces événements sont rendus possibles par l'investissement de notre commune au sein de la commission culture de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre. En 2025, face à la baisse des financements de l'ensemble des collectivités locales, il a fallu particulièrement nous mobiliser pour pouvoir maintenir des aides souvent vitales pour toutes ces associations qui animent nos villages ruraux. Depuis quelques années, malgré des budgets très faibles, nous avons fait le choix d'accompagner les projets de ces associations locales qui rayonnent sur notre territoire et contribuent grandement à son attractivité. Notre village en bénéficie, comme l'ensemble de notre communauté de communes.





PATRIMOINE

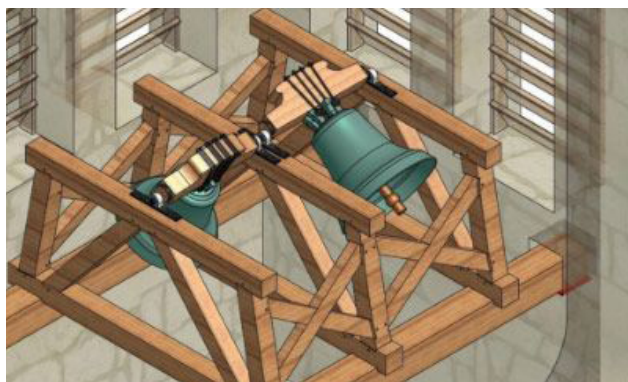
LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

La commune a lancé en Juin 2025 une campagne d'appel au don en association avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration d'urgence de son clocher, unique dans la région par sa forme en bouteille de Bourgneuf.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Lors d'une visite de maintenance annuelle, la société BODET CAMPANAIRE constate que le beffroi et la charpente du clocher ont un mouvement anormal lors du balancement des cloches. L'entreprise nous recommande donc un audit complet du clocher qui va mettre en évidence plusieurs anomalies aussi vieilles que la construction de cet édifice.

QU'EST QU'UN BEFFROI ?



Un beffroi est une **charpente** généralement en bois de chêne qui repose à l'intérieur de la chambre du clocher et qui supporte les cloches (Description selon la société Bodet

Campanaire).

Le principe et la fonction première d'un beffroi est de n'avoir **aucun lien avec la structure du clocher**. Le beffroi doit être complètement indépendant mais aussi souple pour amortir les vibrations engendrées par le balancement des cloches et ainsi **assurer la pérennité de l'ensemble du clocher**.

ANOMALIES CONSTATÉES :

- Notre beffroi a été conçu à ses origines **trop haut** (6,20 mètres) et le **placement des cloches** a été inversé en installant la plus lourde (1 066 KG) en partie haute et la moins lourde (750 kg) en partie basse. Donc, lors de la mise en volée des cloches, **le balancement de celles-ci ainsi que le choc des battants** (pièce en métal permettant de frapper l'intérieur de la cloche) provoquent **des vibrations et des coups de bélier sur la charpente du clocher**. Les bâtisseurs de l'époque ont dû constater ce phénomène et ont remédié au problème **en installant des tenons en bois liant ainsi le beffroi à la charpente du clocher**, méthode contreproductive pour la pérennité de l'ensemble du clocher.

- Avec le temps, les tenons de bois se

sont usés entraînant des mouvements plus prononcés de l'ensemble du clocher constitué de sa charpente et de son beffroi. **En effet, des désordres de couverture apparaissent, ainsi que des décrochages d'ardoises, entraînant des infiltrations d'eau et fragilisant la structure du clocher.**

TRAVAUX PRÉVUS POUR DÉSOLIDARISER LE BEFFROI DE LA CHARPENTE :

- Descendre les cloches et l'ancienne horloge mécanique,
- Déposer l'ancien beffroi,
- Construire un nouveau beffroi moins haut (3,60 mètres environ) et conforme au poids des cloches,
- Remplacer les éléments de frappe des cloches afin d'en diminuer les efforts mécaniques et repositionner nos 2 cloches sur le beffroi et dans le bon ordre (la plus lourde en partie basse),
- Nettoyer et exposer l'ancienne horloge mécanique dans l'église

COÛT DES TRAVAUX : 54 000 € HT

Dans un contexte difficile pour l'obtention des subventions, le conseil municipal a donc décidé de conventionner avec la Fondation du Patrimoine par l'ouverture d'une souscription publique faisant appel au don afin de sauvegarder le clocher de notre Eglise.

Le principe est donc simple :

- Il faut adresser vos dons à la Fondation du patrimoine. Chaque donateur peut bénéficier d'une réduction d'impôts de 75 % dans la limite de 1000 € et de 66 % au-delà. Les entreprises quant à elles peuvent obtenir une réduction de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€.
- La Fondation du patrimoine s'engage

à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion, évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Ainsi, 94 % vont directement au projet.

- La Fondation pourra apporter une aide complémentaire en fonction du montant collecté.

Afin de vous sensibiliser, nous avons donc tout naturellement adressé un courrier aux entreprises avec lesquelles nous collaborons régulièrement, à chacun de nos administrés habitant la commune et aussi les personnes ayant un lien avec Lainsecq (naissance, baptême, mariage, ayant habité ou ayant de la famille à Lainsecq).

Je disais dans mon courrier « Les petits ruisseaux font les grandes rivières » et je vous dis maintenant :

MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Votre mobilisation pour l'accompagnement de ce projet nous touche vraiment.

Vos dons atteignent au 15/01/2026 la somme de 18 204 €.

La campagne de don est toujours ouverte pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait. Je vous propose maintenant un ensemble de photos et croquis pour mieux visualiser ces désordres et comment y remédier.

Je reste à votre disposition pour plus de renseignements.

Nadia CHOUBARD



**FONDATION
DU
PATRIMOINE**

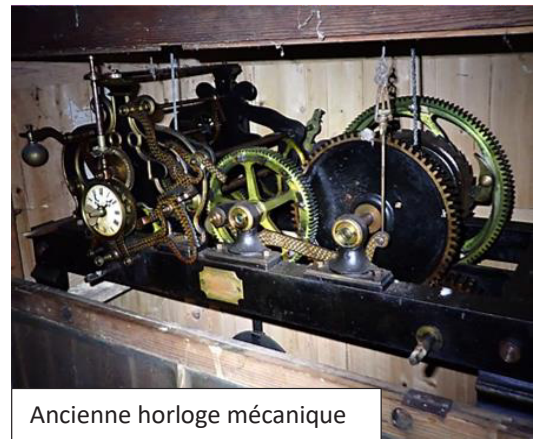
Les anomalies de conception constatées entre le beffroi et la charpente du clocher



Tenons liant le beffroi et la charpente

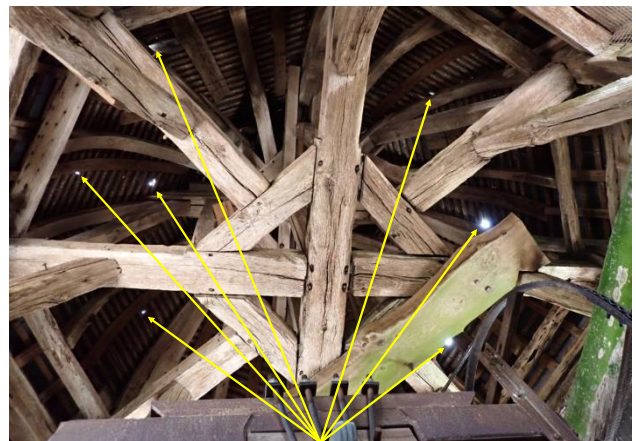


Nos cloches



Ancienne horloge mécanique

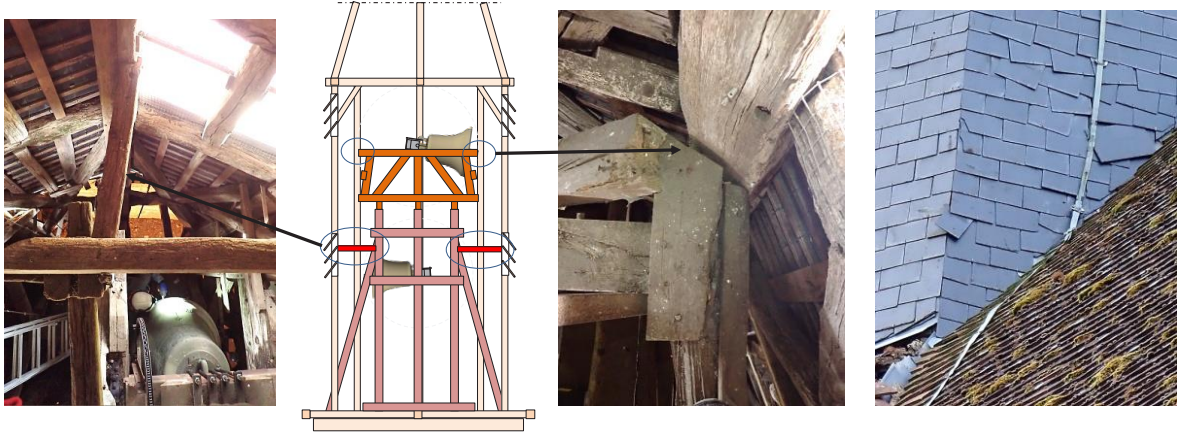
Les conséquences : décrochage d'ardoises et trous dans le chapeau en tuiles du clocher



DIAGNOSTIC ACTUEL DE NOTRE CLOCHER

■ Le beffroi relié avec la charpente du clocher

Observations sur site	Conséquences	Actions à prévoir
La charpente du beffroi est reliée à mi-hauteur et en tête avec la charpente du clocher.	Les efforts dynamiques engendrés par le balancement des cloches, ainsi que les chocs des battants, provoquent des vibrations et des coups de bélier sur la charpente du clocher. Tous ces facteurs aggravants, participent activement à créer des dommages sur la couverture du clocher, se traduisant par l'articulation des ardoises et des crochets qui se déplacent lentement aux rythmes des vibrations, puis finissent toujours par se décrocher et provoquer des infiltrations d'eau lors des pluies.	Selon le cumul des désordres et selon le comportement du beffroi lors de la mise en volée des cloches.

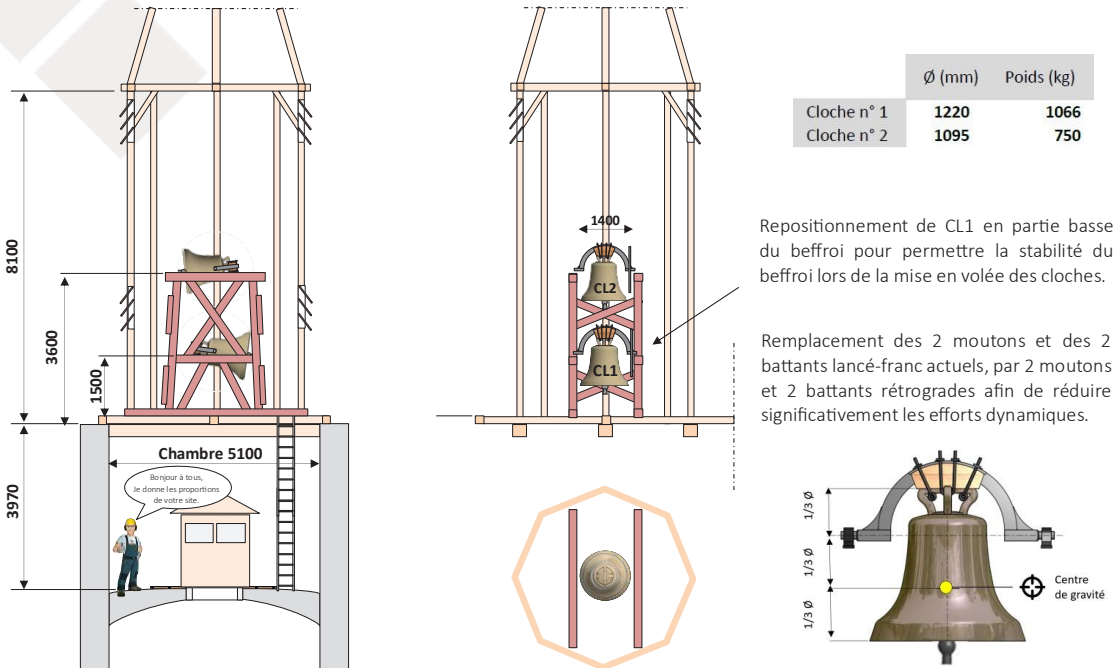


TRAVAUX PRÉVUS SUR NOTRE CLOCHER

■ Le beffroi neuf sur mesure et les 2 cloches utilisées à la volée

■ Schéma de principe

Remplacement du beffroi et réduction des efforts dynamiques lors de la mise en volée des cloches, afin de permettre la désolidarisation des charpentes.



CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié de Lainsecq est le club du troisième âge. Nous sommes 44 adhérents.

Chaque 2e jeudi du mois nous nous réunissons pour un après-midi jeu (belote, scrabble, triomino ...) suivi d'un goûter.



JEAN-CLAUDE ALLARD,
Président

En mars, nous avons notre « Couscous », animé par Guillaume Genty et son orchestre. Nos amis fidèles reviennent chaque année pour passer un agréable dimanche où l'on danse jusqu'à 20 heures.

Nous avons aussi nos sorties : cette année, le 14 août, visite du château de la Bussière suivi d'un repas au restaurant du Canal à Rogny les 7 Ecluses puis balade en bateau sur le pont-canal de Briare. Le soleil a été de la partie, ce fut une belle journée.

En juillet, nous avons organisé un vide-grenier et le 11 octobre, notre concours de belote a rassemblé 26 équipes.

Nous avons terminé l'année 2025 le 11 décembre par une sortie au cabaret « la Nouba » à Ste Colombe.

Nous accueillons avec plaisir les nouveaux adhérents.

A vous revoir le jeudi 12 février 2026 à 14 heures pour notre assemblée générale suivie de la dégustation de crêpes.



PROGRAMME 2026

- 8 janvier : Galette
- 12 février : Assemblée générale et crêpes
- 12 mars : Beignets
- 9 avril : Goûter
- 12 mai : Sortie
- 11 juin : Goûter
- 9 juillet Goûter
- 13 août : Sortie
- 10 septembre : Goûter
- 8 octobre : Goûter
- 12 novembre : Goûter
- 10 décembre : Sortie Noël

MANIFESTATIONS

- 15 mars : Couscous
- 18 avril : Belote
- 12 mai : Sortie
- 13 août : Sortie
- 22 août : Belote
- 26 septembre : Belote
- 10 décembre : Sortie



COMITÉ DES FÊTES



PATRICIA CHABIN,
Présidente

Comme en 2024, nous avons fait le choix d'organiser notre fête des Tilleuls un samedi, en regroupant ainsi le vide-greniers et le concert sur une même journée. Ce changement fut une réussite ; cette formule sera donc reconduite en 2026.

Nos prochaines manifestations 2026 seront :

- **choucroute** le samedi 21 février
- **tête de veau** le dimanche 26 avril
- **fête des Tilleuls** le samedi 6 juin avec l'orchestre Mosaïque
- **bal des années 80** le samedi 14 novembre

Je tiens à remercier toute mon équipe et les adolescents pour le bon déroulement de nos manifestations, ainsi que vous tous de faire vivre notre village.



LES COUSETTES



Tous les lundis après-midi à Lainsecq, dans une ambiance conviviale et détendue, les Cousettes se retrouvent pour un atelier autour du tissu : petite couture, patchwork, petit bricolage créatif...



HÉLÈNE BLONDET,
membre des
Cousettes

Les idées des unes et des autres sont mises en commun au cours des différents ateliers.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, que vous soyez débutant(e) ou confirmé(e).

Hélène, Catherine, Brigitte, Véronique, Martine, Annie et Danièle vous attendent amicalement.





La vie des pompiers de Lainsecq : un engagement au service de la population.

En 2025 les pompiers de Lainsecq ont une fois de plus prouvé leur dévouement au service de la communauté. Cette année notre équipe a réalisé un total de 27 interventions dont 15 secours à personnes, 4 accidents, 2 incendies et 6 opérations diverses. Parmi ces interventions 14 ont eu lieu à Thury et 13 à Lainsecq, soulignant notre engagement à protéger tous les habitants de nos communes.



AURÉLIEN BILLEBAULT,
Chef de corps

Pour maintenir notre efficacité, nous avons effectué 12 manœuvres et organisé une journée de recyclage ; permettant à chaque membre de l'équipe de se perfectionner et de rester à jour sur les meilleures pratiques. De plus, certains de nos pompiers ont suivi des formations spécifiques pour élargir leurs compétences et mieux répondre aux diverses situations d'urgence.

Actuellement notre équipe est composée de 10 pompiers qui sont :

- Sapeur José Ronzel (Lainsecq, bourg)
- Sapeur Franck Aulagnier (Bois de Thury)
- Sapeure Marie Michot (Ste Colombe-sur-Loing)
- 1^{ère} classe Marianne Billard (Les guillons d'en Bas)
- 1^{ère} classe Pauline Massé (La carouble)
- 1^{ère} classe aurélien Sabanosse (La Carouble)
- Caporal Clément Chabin (Mézilles)
- Caporal Aymeric Péchenot (Lainsecq, bourg)
- Caporal-chef Hervé Garnault (Lainsecq, bourg)
- Sergent Aurélien Billebault (Beauvais)

Malgré cela, nous ressentons un besoin de recrutement. Si vous êtes intéressé par ce défi enrichissant, nous vous encourageons à nous rejoindre en vous faisant connaître à la mairie ou à un pompier. Votre engagement peut faire une réelle différence dans notre équipe.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les habitants de Lainsecq et Thury pour leur soutien, notamment lors de la distribution des calendriers. Votre solidarité et votre confiance nous motivent à donner le meilleur de nous-même.

En regardant vers l'avenir, nous avons des projets passionnants pour 2026. Il y aura bien entendu notre moules-frites qui aura lieu le samedi 12 septembre ainsi que notre célébration de la Sainte Barbe le 5 décembre. De plus, nous participerons aux défilés du 8 mai et du 11 novembre, des moments importants pour honorer notre histoire et notre engagement.

Ensemble continuons à veiller sur notre belle commune et à assurer la sécurité de tous. Merci de votre confiance et de votre soutien.



LES SILLONS DU RAVAN



Voilà un peu plus de 4 ans que l'association Les Sillons du Ravan a vu le jour dans le hameau des Guillons du Ravan, à Lainsecq.

Elle compte aujourd'hui 75 adhérents qui se réunissent en général chaque premier dimanche du mois.



ANNE CURMI,
Membre de
la collégiale

Un jardin au cœur du hameau est le lieu des rendez-vous mensuels, pour des moments de convivialité et aussi d'initiatives diverses (exposition d'œuvres d'art, lieu d'écriture ludique, tablée de 30 personnes, etc.).

L'association Les Sillons du Ravan propose surtout des activités autour des thématiques de la nature, du jardin et de l'alimentation. Par exemple : une confé-

rence sur le sol, une sur les plantes résistantes à la sécheresse, un atelier de découverte et de cuisine de plantes sauvages, une initiation au maniement de la faux, les chants des oiseaux, des ateliers sur la taille et le bouturage des rosiers, un atelier pain dans un four à bois...

De plus, un groupement d'acheteurs permet aux adhérents de commander tous les deux mois des produits essentiellement locaux, bio, de saison, avec le minimum d'intermédiaires.

Après avoir passé leur commande, les adhérents récupèrent leurs achats auprès de l'association, qui ne pratique aucune marge. Seule une contribution est demandée pour payer les frais de la boutique en ligne et les frais de transport.

Parmi la quinzaine de producteurs du groupement, quatre sont de Lainsecq : Thomas Guiblain (légumes, farines, noix, huile de noix); Juliette Varacca ou La Bocoterie (bocaux de légumes, des confitures); José Ronzel ou Le Verger aux



Plumes (œufs, nichoirs et mangeoires à oiseaux); Sophie Lacour ou Sous les Bois du Haut (miel, bougies, pain d'épices). Les autres producteurs ne sont pas bien loin : Test-Millon à Lain, Étais-la-Sauvin, Sougères-en-Puisaye, Lucy-sur-Yonne, Toucy et Coulanges-la-Vineuse. (Sans oublier des producteurs bio plus éloignés : chocolat acheminé par bateau d'Amérique du Sud, huile d'olives et agrumes de Valence en Espagne...)



Lors du retrait des commandes, un barnum est installé sous lequel les visiteurs peuvent papoter et boire un verre : le Barnum Papote!

Pour 2026, comme chaque année, le programme sera varié. Toutes les activités n'ont pas encore été définies. Elles seront choisies par les adhérents lors de la traditionnelle galette des Rois qui aura lieu le 11 janvier à 14 h 30, au hameau des Guillons du Ravan.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG



2025



SAINT AMAND EN PUISAYE AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE

Président

Jean Pierre DAVIAUD

Secrétaire

Rémi GAUCHOT

Trésorier

Claude CHAMBAULT

Membres de l'amicale de SAINT AMAND: Jean Pierre DAVIAUD, Claude CHAMBAULT, Rémi GAUCHOT, Monique GAGNEPAIN, Jean Claude REBOULLLOT, Raymond LACHENY, Georges LAPLANTE, Jean Luc CAVOY, Jean MARECHAL, Carole VILAIN, Charlotte DELEYROLLE, Pascale GROSJEAN.

Vérificatrices aux comptes : Valérie TORTRAT.



Collectes programmées pour 2026

Salle des fêtes

Mardi 10 Février 2026 de 14h30 à 18h30

Mardi 21 Avril 2026 de 14h30 à 18h30

Mardi 1^{er} Septembre 2026 de 14h30 à 18h30

Lundi 21 Décembre 2026 de 14h à 18h30

Au château

Mardi 23 Juin 2026 de 14h00 à 18h30

L'assemblée générale est prévue le samedi 7 Mars 2026 à 16H00 à SAINT AMAND suivie du pot de l'amitié.

La randonnée de printemps est fixée le Samedi 18 Avril à DAMPIERRE SOUS BOUHY

La randonnée d'automne est fixée le Samedi 5 Septembre à SAINT AMAND avec la fête des associations

L'amicale remercie l'ensemble des donneurs et sympathisants.

L'amicale fonctionne grâce aux subventions des mairies de SAINT AMAND, DAMPIERRE, ARQUIAN, BITRY, BOUHY, LAINSECO et SAINPUITS.

Encore un grand merci à celles-ci

LA VOIX DU VÉLO

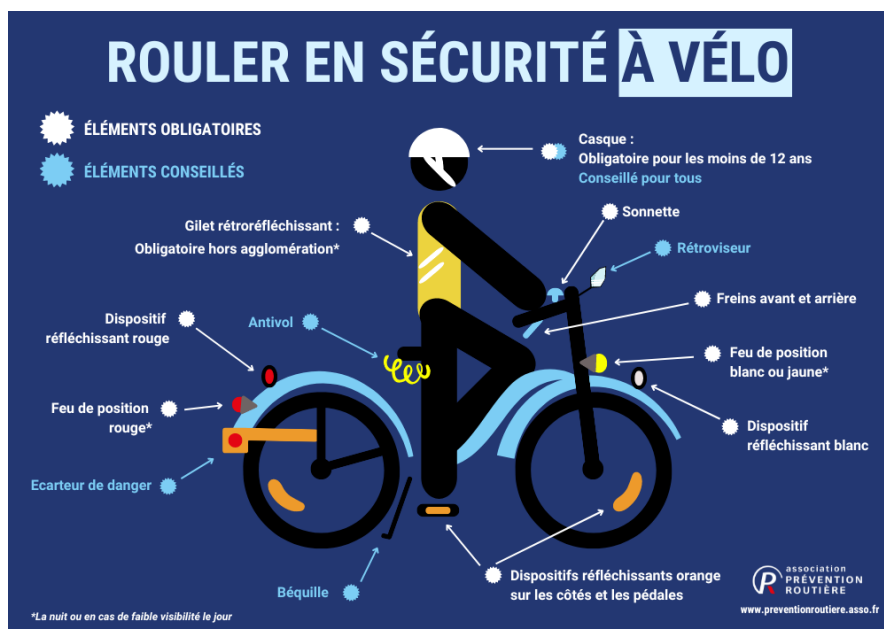


Qui sommes-nous ?

La voix vélo est une association qui s'adresse à tous les usagers du vélo en Puisaye Forterre. Elle œuvre pour que tout le monde puisse rouler en sécurité à vélo sur notre beau territoire qu'est la Puisaye Forterre.

Venez nous rejoindre !

Avant de circuler, il faut avant tout respecter quelques consignes pour être en sécurité maximum vis-à-vis des autres usagers de la route. En voici les quelques règles fondamentales :



Au travers nos actions, nous souhaitons inviter tout le monde, les enfants et les adultes, les usagers au quotidien, les vélotouristes ou les amateurs de plein air à la « culture vélo », afin que le partage de la route et autres chemins soit sans risque.

Vous retrouverez nos différentes actions passées sur notre site internet, et voici quelques évènements à venir en 2025 :

- Sortie VTT sur inscription à Druyes au printemps 2025
- Inauguration du « Chaussidou » à Champignelles
- Mai à vélo

Pour nous contacter, et mieux nous rejoindre :

Site internet : lavoixvelo.fr

Contact : contact@lavoixvelo.fr



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CHOU-BARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOUBARD Romuald, MASSE Arnaud, BILLEBAULT Elise

Secrétaire de séance : M COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Intervention du Chargé de Mission Urbanisme de la CCPF concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de l'ex-CC Portes de Puisaye-Forterre
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2024
- Débat et avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de l'ex-CC Portes de Puisaye-Forterre

- Avis sur le nouveau règlement de collecte des ordures ménagères

- Fixation de la contrevalet pour la redevance de performance des systèmes d'assainissement

- Financement du spectacle de Noël 2024 des écoles du RPI

- Devenir de l'EHPAD

- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le chargé de mission Urbanisme de la Communauté de Communes Puisaye Forterre qui devait présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ayant eu un empêchement de dernière minute, le point de l'ordre du jour « débat et avis sur le PADD de l'ex-CC Portes de Puisaye » est ajourné.

Le point de l'ordre du jour concernant le devenir de l'EHPAD est également ajourné faute d'éléments suffisants pour en débattre.

Approbation du règlement de collecte des ordures ménagères – Délib 2025-01

Considérant que la Communauté de communes de Puisaye Forterre exerce l'ensemble des compétences relatives à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers ;

Considérant l'importance pour la collectivité de se doter d'un document encadrant l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, opposable aux usagers du service public ;

Considérant que le pouvoir de police n'ayant pas été transféré au Président de la Communauté de communes de Puisaye Forterre, les conseils municipaux des communes membres doivent approuver également ce règlement afin de pouvoir ensuite appliquer leur pouvoir de police ;



Considérant l'avis favorable du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2024.

Après étude du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Fixation pour 2025 de la contre-valeur « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » - Délib 2025-02

- Vu la délibération du 21 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant sur le projet de taux de redevance des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacés à compter du 1er janvier 2025 par :

- Une redevance de consommation d'eau potable facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la

personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique,

- De deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable d'une part et des systèmes d'assainissement collectif d'autre part

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées qui en sont les redevables

- le tarif est fixé par l'agence de l'eau Seine Normandie

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la station d'épuration). Il est égal au tarif de base

multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance non atteint, pas d'abattement de la redevance)

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile

- L'Agence de l'Eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé à 0.089€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025,

Considérant que pour 2025 le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0.3 pour la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif »,

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public d'assainissement collectif soit donc être assujéti à la TVA au taux de 10%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 0.0267€ par m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service

public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie applicable en 2025.

Financement du spectacle de Noel 2024 des écoles – Délib 2025-03

Madame le Maire donne lecture du courrier des enseignantes du RPI sollicitant le financement du coût du spectacle de Noel offert aux élèves. La part de chaque commune du RPI serait de 236.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de financer le spectacle de Noel à hauteur de 236.50€ et autorise Madame le Maire à verser ladite somme à l'OCCE Ecole élémentaire de Thury.

Questions diverses

› Madame le Maire explique

aux conseillers municipaux que le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif, document d'une validité de 10 ans, sera périmé fin 2025. S'agissant d'un document obligatoire, elle propose de se renseigner sur les modalités de mise en place d'un nouveau schéma.

› Les demandes de subventions 2025 sont évoquées.

› Madame le Maire indique qu'il serait peut-être opportun de faire confectionner des rideaux amovibles pour la salle des fêtes. Rideaux qui seraient utiles lors de manifestations où des projections sont programmées.

› Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une personne propose ses services pour réaliser un blason pour la commune.

La séance est levée à 21 heures.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes LAURENT Valérie, BILLEBAULT Elise, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Arnaud, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOUBARD Romuald, PIGET Maryse

Secrétaire de séance : M COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Intervention du Chargé de Mission Urbanisme de la CCPF concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de l'ex-CC Portes de Puisaye-Forterre

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2025

- Débat et avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de l'ex-CC Portes de Puisaye-Forterre

- Décision du Maire n°1-2025

- Demandes de subventions et cotisations 2025

- Approbation du rapport de la CLECT

- Approbation du montant de l'attribution de compensation 2025 versée par la CCPF

- Questions diverses

Intervention du chargé de mission Urbanisme de la Communauté de Communes Puisaye Forterre qui présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de l'ex-CC Portes de Puisaye ».

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Délib 2025-04

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre a été prescrit en séance du 25 novembre 2015 par le Conseil communautaire des Portes de Puisaye-Forterre. Le diagnostic du territoire a été initié depuis 2016 et présenté aux conseils municipaux en 2019. La phase de travail du Projet d'Aménagement et de

Développement Durables (cf résumé ci-dessous) a été engagée depuis 2021 et s'achève par les débats dans les conseils municipaux puis par le débat en conseil communautaire.

Pour rappel, plusieurs comités de pilotage ont eu lieu pour présenter et préfigurer des scénarios de développement du territoire. 4 ateliers ont eu lieu sur les thématiques « Environnement et paysage » « Développement économique » « Equipements et services » « Identité ».

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre du 25 novembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de l'ex-intercommunalité ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Puisaye-Forterre du 30 octobre 2017 de constitution d'une commission ad hoc en charge du suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre.

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Puisaye-Forterre du 13 septembre 2018 de constitution d'un comité de pilotage concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre.

Considérant les comités de pilotage fixant les règles de co-construction du Plan Local d'Urbanisme et la consultation des communes pour chaque phase du document ;

Considérant la concertation avec la population conduite au travers de réunions publiques de présentation du diagnostic ;

Considérant les réunions de comité de pilotage et technique, les réunions avec les personnes publiques associées, visant à étudier le PADD ;

Considérant les délibérations des conseils municipaux de validation du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes des Portes de Puisaye Forterre : Arquian, en date du 02 octobre 2019 ; Bitry, en date du 20 septembre 2019 ; Bouhy, en date du 23 octobre 2019 ; Dampierre-sous-Bouhy, en date du 10 octobre 2019 ; Fontenoy, en date du 10 octobre 2019 et du 12 mars 2020 ; Lainsecq, en date du 27 septembre 2019 ; Levis, en date du 03 octobre 2019 ; Moutiers-en-Puisaye, en date du 20 septembre 2019, Sainpuits, en date du 9 octobre 2019 et du 27 novembre 2019, Saint-Amand-en-Puisaye, en date du 11 octobre 2019, Saint-Sauveur-en-Puisaye, en date du 21 octobre 2019, Saints-en-Puisaye, en date du 26 septembre 2019, Saint-Vérain, en date du 26 septembre 2019, Thury, en date du 8 novembre 2019, Treigny-Perreux-Saint-Colombe, en date du 28 novembre 2019, Considérant la tenue de la réunion du Comité de Pilotage du 18 novembre 2024 à Saints-en-Puisaye,

Il est proposé au conseil municipal de débattre sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Puisaye-Forterre et d'émettre son avis,

Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne un avis favorable sur le projet de PADD du PLUi de Portes de Puisaye.

Aménagement de l'accueil pé-

riscolaire à l'étage de l'école – Délib 2025-05

Vu la délibération n°2024-55 du 15 novembre 2024 portant décision de l'aménagement d'un local pour l'accueil périscolaire à l'étage de l'école, Considérant que la CAF a donné son accord pour une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a, par décision n°1-2025, validé les devis des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- Approuve la décision n°1-2025 de Madame le Maire
- Autorise le paiement de factures des entreprises VENELEC, ROBINEAU, DAGUET et CHOUX à l'issue des travaux

Subventions et cotisations 2025 – Délib 2025-06

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions et cotisations pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement des subventions et cotisations suivantes :

AMF 89	87 €
Les Restaurants du Cœur Yonne	
100 €	
ADAVIRS	100 €
Protection civile pour soutien à Mayotte	350 €
Comité du Souvenir Français Puisaye Forterre	
300 €	

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025

Approbation du rapport de la CLECT – Délib 2025-07

Le conseil municipal, après en

avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le présent rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre du 14 novembre 2024 et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

Approbation d'une attribution de compensation dérogatoire – Délib 2025-08

Vu la délibération du conseil com-

munautaire en date du 9 décembre 2024 approuvant les montants dérogatoires d'attribution de compensation proposés par la CLECT, Le conseil municipal approuve le montant dérogatoire d'attribution de compensation de 52341 € pour la commune de LAINSECQ, tel que proposé par la CLECT dans son rapport établi le 14 novembre 2024 et autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

Questions diverses

- › Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un des bénéficiaires de lot de bois a renoncé à exploiter sa parcelle. Le lot ne sera pas réattribué cette année.
- › Madame le Maire présente au conseil municipal le chiffrage établi pour la restauration de l'école et de la cantine.

La séance est levée à 21 heures 35.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CHOU-BARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Arnaud, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absente excusée : BILLEBAULT Elise

Absent : CHOUBARD Romuald
Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2025
- Déclassement de la parcelle BN 188 en vue de l'échange avec M. Ronzel
- Travaux de voirie 2025
- Réfection du beffroi : demandes de subventions
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 de la commune et du Café
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Déclassement de la parcelle BN n°188 – Délib 2025-09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise « qu'un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L

1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que la parcelle cadastrée section BN n°188 sise à « la Fontaine au Museau » n'est pas affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il s'agit d'une bande enherbée à proximité d'une fontaine,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,
Vu les délibérations n°2024-15 et 2024-46 visant à régulariser la propriété du terrain de pétanque,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section BN n°188
- décide du déclassement de la dite parcelle du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Programme de voirie 2025 – Délib 2025-10

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- retient le programme de voirie suivant pour l'année 2025 selon les techniques d'entretien habituelles (reprofilage et enduit bi-couche)
 - o Réfection de la rue du

Presbytère, de la rue Traversière, de la rue du Village, de la rue Derrière les Murs, du chemin rural n°27 (portion entre La Breuille et l'exploitation Arnoult)

- Accepte le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 41 813.58 € HT
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Précision étant ici faite que sur 100 mètres linéaires le CR n°27 sera revêtu d'un enrobé à la demande de l'EARL Arnoult et que cette dernière prendra à sa charge la plus-value correspondante.

Réfection du beffroi et demandes d'aides – Délib 2025-11

Vu les délibérations n°2023-24 du 23 juin 2023 et 2024-55 du 15 novembre 2024 ,
Le coût prévisionnel de la réfection du beffroi est estimé, sur la base de devis, à 55 438.90 € HT soit 66 526.68 € TTC, étude préalable incluse.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépense	Montant H.T.
Réfection du beffroi	53 838.90 €
Etude préalable	1 600.00 €
Recttes	
DETR/DSIL (30%)	16 631,00 €
Fondation Patrimoine	5 000.00 €
Région	5 000.00 €
Sauvegarde de l'Art Français	2 000.00 €

collecte de dons	5 000.00 €
Autofinancement	21 807.90 €
TOTAL	55 438.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 55 438.90€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement
- autorise le Maire à signer des partenariats avec la Fondation du Patrimoine ainsi que tout autre document relatif à ce dossier

Approbation du compte financier unique 2024 Commune – Délib 2025-12

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Lainsecq présenté par Monsieur Garnault, 2e adjoint;
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :
Investissement :
Dépenses 67 309.34€ ;
Recettes 33 901.79€ ;
RAR -11 800€
Déficit de clôture : 18 617.93 €
Fonctionnement :
Dépenses 387 515.56 € ;
Recettes : 465 491.13€
Excédent de clôture : 239 948.21 €
Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme le maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique

lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5° Approuve à l'unanimité le CFU du budget principal pour l'année 2024
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8

Approbation du compte financier unique 2024 budget annexe Café – Délib 2025-13

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Café présenté par Monsieur Garnault, 2e adjoint;
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :
Investissement :
Dépenses 0 € ; Recettes 2 944.06€ ;
RAR 0€
Résultat de clôture : 0 €
Fonctionnement :
Dépenses 5 897.24 € ; Recettes : 6 336.77 €
Excédent de clôture : 10 144.91 €
Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme le maire étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de

l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
5° Approuve à l'unanimité le CFU du budget annexe Café pour l'année 2024

Nombre de membres ayant pris part au vote : 8

Affectation du résultat 2024 pour le budget principal – délib 2025-14

Resultat de l'exercice	:	77 975.57 €
Resultat antérieur reporté	:	161 972.64 €
Resultat à affecter	:	239 948.21 €
Solde d'investissement	:	-18 617.99 €
Reste à réaliser	:	-11 800.00 €
Affectation au 1068	:	30 417.93 €
Report de fonctionnement 002	:	209 530.28 €

Questions diverses

› Madame le Maire informe le conseil municipal que le prochain conseil d'école se tiendra le 25 mars et qu'elle ne pourra pas y assister. Elle propose qu'un membre de la commission « Ecole » la remplace.
› Madame le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de l'association Gandrille pour la subvention accordée l'année dernière.
› Madame le Maire informe le conseil municipal que la CCPF organise une formation à l'utilisation

des défibrillateurs.

› Le conseil municipal prend connaissance de la maquette du site rénové.

› Monsieur Rabourdin évoque la commission culture de la CCPF au sein de laquelle il siège et indique qu'il défendra les intérêts des as-

sociations/structures culturelles locales.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOU-BARD, Maire

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOU-BARD Romuald, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel

Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2025
- Demandes de subventions
- Redevance d'occupation du domaine public
- Rénovation éclairage public et point lumineux du parking école : réétude du projet et financement
- Modification du plan de financement pour la réfection du beffroi
- convention SATESE
- Devis extincteur pour l'église
- Fête de tilleuls
- Vote des taxes 2025
- Vote du budget 2025 – budget principal et budget Café-restaurant
- Affaires diverses

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE (affiché et transmis le 31/03/2025)

- Devis pour panneau
- Devis pour conseil complémentaire dans le cadre du litige de l'église
- Devis de réparation de la toi-

ture de l'église

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Subventions et cotisations 2025 (suite) – Délib 2025-15

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions et cotisations pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement des subventions et cotisations suivantes :

ACTIV'UNA Puisaye Forterre 330 €
 A Chacun son Chemin en Puisaye Forterre 150 €
 Amicale des Donneurs de Sang Amandinois 200 €
 A.I.E.P.P.F.P. 261 €
 AFMTELETHON 89 200 €
 France Alzheimer 89 150 €
 Association des Maires Ruraux de l'Yonne 125 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025

Redevances d'occupation du domaine public 2025 - Délib 2025-16

Les redevances suivantes sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal :

La redevance due par ENEDIS est de 241 €

La redevance due par ORANGE est de 1025.31 €, arrondi à 1025 €, se décomposant comme suit :

- Ouvrages en aérien 5.584

kms x 64.87 € = 362.23 €

- Ouvrages en souterrain

13.563 kms x 48.65 € = 659.84 €

- Emprise au sol

0.1 m² x 32.44 € = 3.24 €

Rénovation de l'éclairage public : modification du plan de financement – Délib 2025-17

Vu la délibération 2024-05 du 16 février 2024 concernant la rénovation de l'éclairage public et la pose d'un point lumineux photovoltaïque sur le parking de l'école,

Considérant que les travaux sur l'éclairage public ont été exclus du dispositif Fonds Vert,
 Considérant que la DETR accordée portera sur 30% des travaux envisagés et non 50%,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Sollicite le soutien du Conseil départemental de l'Yonne au titre du dispositif « Villages de l'Yonne » à hauteur de 40% des travaux

-Modifie le plan de financement comme suit :

DEPENSE H.T.

Création d'un point lumineux solaire 3 696.00€

Passage au LED du parc d'éclairage public 66 964.00€

RECETTES

DETR 30% 21 198.00€

Villages de l'Yonne 40%

28 264.00€

Autofinancement 21 198.00€

TOTAL 70 660.00€

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Réfection du beffroi : modification du plan de financement – Délib 2025-18

Vu la délibération 2025-11 du 28 février 2025 concernant la réfection du beffroi de l'église,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Modifie le plan de financement comme suit :

DEPENSES Montant H.T.	
Réfection du beffroi	53838.90€
Etude préalable	1600.00€
RECETTES	
DETR/DSIL (30%)	15132,00€
Collecte de dons	5000.00€
Autofinancement	35306.90€
TOTAL	55438.90€

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Renouvellement de la convention SATESE- Délib 2025-19

Madame le Maire expose au conseil municipal que la convention qui lie la commune au Département de l'Yonne pour une mission d'assistance technique en matière d'assainissement collectif arrive à échéance. Elle propose son renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte le renouvellement de la convention SATESE pour 2025 et sa reconduction tacite jusqu'au 31 décembre 2029.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Amulette pour l'église – Délib 2025-20

Madame le Maire expose au conseil municipal que la pose d'une amulette feu dans le coffret de sécurité des cloches est préconisé par la société de maintenance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Donne son accord pour la mise en place d'une amulette feu dans l'église et accepte le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 713.00 €H.T.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Mission de conseil dans le cadre de litige de l'église – Délib 2025-21

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une requête a été déposée au Tribunal Administratif dans le cadre du litige concernant les travaux de restauration de l'église. Les parties adversaires ayant rendu leurs conclusions, la commune doit maintenant répondre. Pour ce faire, les conseils d'experts sont nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte la proposition d'honoraires de la société GEBOA, option comprise, pour un montant de 1800 € H.T.

-Accepte la proposition d'honoraires de madame Laure DE RAEVE, 2 réunions supplémentaires comprises, pour un montant de 1800 H.T.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Travaux conservatoires d'urgence sur la toiture de l'église – Délib 2025-22

Madame le Maire informe le conseil municipal que la toiture de l'église se dégrade. Une restauration totale n'est pas envisageable avant la réfection du beffroi et la reprise des travaux objet d'une procédure au tribunal administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'entreprendre des travaux conservatoires d'ur-

gence sur la toiture de l'église
-Accepte le devis de l'entreprise VRAIN pour un montant de 6250.00 €H.T.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Panneaux de stationnement pour le parking de l'école – Délib 2025-23

Considérant les problèmes de stationnement sur le parking de l'école dont la mairie est régulièrement informée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'acheter 2 panneaux de réglementation du stationnement et accepte le devis de l'entreprise NOVOSIGN pour un montant de 292.00 H.T.

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Concert pour la fête des Tilleuls 2025 – Délib 2025-24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Choisit l'orchestre Mozaïc pour animer la soirée de la fête des Tilleuls 2025

-Accepte de régler un cachet de 1800€ net total (à répartir entre les artistes) auquel s'ajouteront les charges GUSO

-Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Taux d'imposition 2025 – Délib 2025-25

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2025 comme suit : (taux inchangés)

Taxe foncière (bâti) : 43.84 %
(Taux communal : 22 % + taux départemental : 21.84 %)
Taxe foncière (non bâti): 41.18 %
Taxe d'habitation : 14.16 %

Le produit fiscal attendu est de : 207 428 €

Budget 2025 – Délib 2025-26

Vu la délibération n°2023-36 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024, Après présentation du tableau des indemnités perçues par les élus, dont le conseil prend acte,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la

limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- adopte les budgets 2025 présentés comme suit :

Le budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 585 763.64 €

Investissement : 254 967.93 €

Le budget Café-restaurant 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Fonctionnement : 16 144.91 €

Investissement : 0 €

Questions diverses

› Un compte-rendu des points abordés lors du dernier conseil

d'école est effectué.

› Madame le Maire informe le conseil municipal des recherches réalisées dans le cadre du projet d'extension du local technique (évoqué lors de la séance du 15 novembre 2024). Des devis de terrassement et de confection d'un hangar ont été demandés. Les coûts sont élevés en fonction des options proposées. D'autre part, elle a aussi envisagé l'achat de bâtiment existant mais pour l'heure la recherche est infructueuse.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOU-BARD, Maire

Présents : Mmes LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absents excusés : CHOUBARD Romuald, BILLEBAULT Elise

Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2025
- Demandes de subventions et cotisations
- Décision modificative de budget
- Location de l'appartement 12 ter Grande Rue
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Subventions et cotisations 2025 (suite) – Délib 2025-27

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions et cotisations pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement des subventions et cotisations suivantes :

A Fondation du Patrimoine 100 €

A Toucy Entraide 72 €

Décision modificative de budget n°1 – budget principal- Délib 2025-28

Considérant l'erreur de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative de budget suivante :

002 « résultat de fonctionnement reporté » + 47557.64 €

615221 « entretien bâtiments publics » + 27557.64 €

615228 « entretien autres bâti-

ments » + 20000.00 €

Location de l'appartement 12 ter Grande Rue – Délib 2025-29

Considérant le préavis de départ déposé par le locataire actuel pour l'appartement 12 ter Grande Rue,

Vu la demande de location présentée par Madame Perrine Boulanger,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte de louer l'appartement 12 ter Grande Rue à Madame Perrine Boulanger dès le départ effectif du locataire actuel

-Fixe le loyer de l'appartement à 500 € / mois

-Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Questions diverses

› Madame le Maire informe le conseil municipal que le dossier de réfection du beffroi a été validé par la Fondation du Patrimoine. La collecte va être organisée dans les prochaines semaines.

› Madame le Maire informe le

conseil municipal qu'une réunion de travail concernant le PLUi se déroulera le 19 juin prochain.

› Madame le Maire expose au conseil le principe de la Solica-gnoie (caisse solidaire d'accessibilité pour une alimentation Bio pour tous).

› Madame le Maire indique au conseil qu'elle est sollicitée pour des projets visant à redonner vie au bâtiment de l'EHPAD. Le dernier en date porte sur la création d'un centre de formation.

› Monsieur Rabourdin présente au conseil le projet artistique

d'une compagnie et précise qu'elle propose également un spectacle « Jeune Public ». Il est envisagé d'ajouter cette prestation au Noël des enfants de la commune.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOUBARD, Maire

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absent excusé : MASSE Arnaud

Absent : CHOUBARD Romuald

Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2025
- Présentation du rapport annuel 2024 du service déchets
- Décisions du Maire
- Subvention à la coopérative scolaire de Lainsecq
- Classe de mer 2026
- Allocation de rentrée scolaire
- Location d'un hangar
- Appartement 12 bis Grande Rue et 3 bis Grande Rue
- Projet de convention avec l'ATD pour la restauration de l'église
- Restauration de la maison de cantonnier située sur la RD3
- Réparation ou remplacement d'équipement de cuisine de l'Escale
- Retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le rapport annuel 2024 du service Déchets de la Communauté de

communes de Puisaye Forterre est présenté au conseil municipal.

Madame le Maire rend compte au conseil municipal, qui en prend acte, des décisions prises, à savoir :

-Décision n°2-2025 : Installation d'un chauffe-eau sous le bar de la salle des fêtes

-Décision n°3-2025 : Achat de 3 ordinateurs portables pour l'école

Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'école de Lainsecq – Délib 2025-30

Vu la demande présentée par la directrice de l'école de Lainsecq concernant la prise en charge des frais de transport des élèves lors des sorties pédagogiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Attribue une subvention de 400 € à l'Association Sportive et culturelle de l'école de Lainsecq pour l'année scolaire 2023/2024 afin de couvrir les frais de transport mentionnés ci

-Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Participation au financement d'une classe Nature – Délib 2025-31

Vu la demande présentée par la directrice de l'école de Lainsecq concernant l'organisation d'une classe Nature du 30 mars au 3 avril 2026 et son financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte de participer au financement de la classe Nature à hauteur de 200€/enfant résidant à Lainsecq
-Donne pouvoir à Madame le

Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Allocation de rentrée scolaire 2025/2026 – Délib 2025-32

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une allocation de 30 € sera allouée aux enfants de Lainsecq scolarisés au collège à la rentrée 2025.

Location d'un hangar pour stocker le matériel technique – Délib 2025-33

Considérant la nécessité de trouver un local pour stocker le matériel technique,

Vu le montant élevé des devis obtenus pour construire une extension du local technique,

Vu la proposition faite par un administré de Lainsecq de mettre à disposition une partie de son hangar moyennant un loyer de 50€/mois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte de louer une partie du hangar de Monsieur Barchelard, situé au Jarloy, à raison de 50€/mois

-Donne pouvoir à Madame le Maire pour rédiger et signer le bail correspondant.

Appartement 12 bis Grande Rue – Délib 2025-34

Vu le préavis de départ présenté par le locataire actuel,

Considérant les problèmes d'humidité constatés dans le logement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Décide d'envisager une rénovation thermique et sanitaire de l'appartement sis 12 bis Grande Rue

-Donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter des devis au-

près des entreprises et rechercher des subventions

Appartement 3 bis Grande Rue – Délib 2025-35

Vu le préavis de départ présenté par le locataire actuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-De fixer le loyer à 380 €/mois et la provision sur charges de chauffage à 55 €/mois

-De confier la recherche de locataire et la réalisation des états de lieux à l'agence ORDIM

-Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Convention d'assistance technique pour la restauration de l'église – Délib 2025-36

Considérant que l'étude initiale réalisée en 2008 dans le cadre du projet de restauration de l'église et plus particulièrement les chiffres sont obsolètes,

Considérant qu'il est difficile de réactualiser ladite étude car une partie des travaux de restauration ont été effectués,

Considérant l'aspect technique complexe du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-De faire appel à l'ATD89 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase « aide à la décision » en vue de la restauration de l'église, c'est-à-dire :

o Rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un architecte

o Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité

-Accepte le devis de l'ATD89 d'un montant de 2130.00€ HT

-Donne pouvoir à Madame le Maire de signer la convention de l'ATD89

Devenir des cabanes de cantonniers – Délib 2025-37

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que deux cabanes de cantonniers existent sur le territoire de la commune. Elles sont la propriété du Département de l'Yonne.

Elle indique qu'il avait déjà été envisagé de restaurer celle située sur la RD n°3.

Elle donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil départemental annonçant la suppression progressive de ces édifices sauf exception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Propose le maintien de la cabane de cantonniers située sur la RD n°3

-Demande à connaître les termes de la convention proposée par le Département avant de s'engager à conventionner avec lui

-Refuse d'assumer le financement de l'éventuelle déconstruction du/ des édifice(s)

Réparation ou remplacement d'équipement de cuisine de l'Escal

Point ajourné faute de devis.

Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1er janvier 2027 – Délib 2025-38

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 et L 5211-19 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 17 avril 2025 sollicitant le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) afin de reprendre la gestion en matière de compétence « Eau potable » sur la commune d'Escamps au « 31 décembre 2026 » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la

Fédération Eaux Puisaye Forterre acceptant la demande de transfert de la compétence « Eau potable » de la FEPF sur le territoire d'Escamps, au profit de la CAA ; et acceptant le retrait, simultanément, de la CAA de la FEPF ;

Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-D'accepter le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1er janvier 2027 ;

-Autorise Madame, Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

› Madame le Maire informe le conseil municipal que la collecte de dons par le biais de la Fondation du Patrimoine, pour la réfection du beffroi, est lancée. Divers projets sont évoqués par favoriser la promotion de cette action (randonnée, spectacle, ...)

› Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a sollicité le département de l'Yonne pour la réfection des routes départementales traversant le bourg. Afin de réduire les délais d'intervention, le Conseil Départemental propose de jumeler ses travaux à un projet d'aménagement de la commune (ex place de l'Eglise et Champ de Foire). L'ATD89, par convention, se pourrait réaliser une étude de faisabilité.

› Le repas de fin d'année des Aînés est fixé au 29 novembre et le Noël des Enfants au 13 décembre, avec présentation d'un spectacle.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOUBARD, Maire

Présents : Mmes LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Arnaud, MASSE Fabien, RAVISE Pascal
Absents excusés : BILLEBAULT Elise, RABOURDIN Axel
Absent : CHOUBARD Romuald
Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2025
- Présentation du rapport annuel 2024 du service public d'assainissement non collectif et d'eau potable
- Décisions du Maire
- Modification des statuts de la CC Puisaye Forterre
- Organisation des horaires de l'école pour la rentrée 2026
- Fixation de la contre-valeur « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » 2026
- Remboursement à l'amicale des sapeurs-pompiers de la cotisation d'assurance responsabilité civile
- Achat de panneaux de signalisation routière et remplacement du panneau d'information du Champ de Foire
- Passage de l'éclairage public au LED et installation d'un point d'éclairage au parking de l'école
- Emprunt pour financement du passage au LED et décision modificative de budget
- Convention ATD pour l'aménagement de la place de l'Eglise
- Ouverture de crédits à la section investissement de 2026
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Les rapports annuels 2024 du service public d'assainissement non

collectif et d'eau potable sont présentés au conseil municipal.

Madame le Maire rend compte au conseil municipal, qui en prend acte, de la décision prise :

-Décision n°4-2025 : Installation d'un chauffe-eau dans l'appartement au-dessus de l'école

Modification des statuts de la communauté de communes de Puisaye Forterre : nouveau siège social- Délib 2025-39

Vu les statuts de la communauté de communes de Puisaye Forterre et en particulier l'article 4, Considérant la réhabilitation du bâtiment sis 4 avenue du Général Leclerc destiné à l'installation du siège social de la communauté de communes, Considérant la réception du bâtiment et la nécessité de modifier les statuts pour intégrer sa nouvelle adresse, Vu la délibération du conseil communautaire n°142/2025 du 17 juin 2025,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes de Puisaye Forterre comme suit :
« Son siège social est fixé 4 avenue du Général Leclerc à Saint Fargeau (89170). »

Organisation des horaires de l'école de Lainsecq – Délib 2025-40

Madame le Maire indique que les rythmes scolaires doivent être réexaminés tous les trois ans. Il convient donc de revoir l'organisation pour la rentrée 2026.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Souhaite le maintien de la semaine de 4 jours
- Souhaite le maintien des horaires journaliers suivants
o 8h45-12h et 13h40-16h25
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document

relatif à ce dossier

Fixation de la contre-valeur « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » pour 2026 – Délib 2025-41

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4,
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L213-10-6 et D213-48-12 à -13 et D213-48-35-2 dans leur version applicable au 1er janvier 2025,
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif notamment aux modalités d'établissement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2025,
- Vu la délibération du 21 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant sur le projet de taux de redevance des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacés à compter du 1er janvier 2025 par :

-Une redevance de consommation d'eau potable facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de

l'eau d'origine domestique,
-De deux redevances pour performance des réseaux d'eau potable d'une part et des systèmes d'assainissement collectif d'autre part

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées qui en sont les redevables
- - le tarif est fixé par l'agence de l'eau Seine Normandie
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du système d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la station d'épuration). Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0.3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance non atteint, pas d'abattement de la redevance)
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l' Eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fixé à 0.356€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026, Considérant que pour 2026 le taux

de modulation est estimé à 0.45 pour la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif », Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevalet pour la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 0.1602€ par m3 la contrevalet correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie applicable pour l'année 2026.

Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lainsecq – Délib 2025-42

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 51.22 € à l'Amicale des Pompiers de Lainsecq (somme correspondant au montant de leur assurance responsabilité civile).

Achat de signalétique – Délib 2025-43

Madame le Maire expose au conseil municipal que certains panneaux de signalisation et le panneau d'information touristique du Champ de Foire sont détériorés. D'autre part, il convient de numérotter les réserves d'eau incendie nouvellement installées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide le remplacement des panneaux signalisation détériorés ainsi que la pose de numéros sur les réserves et accepte le devis de l'entreprise NOVOSIGN pour 717.00 € H.T.

-Décide le remplacement du panneau d'information touristique et donne pouvoir à Madame le Maire pour :

- o choisir le visuel et le support les plus adaptés
- o valider les devis correspondants

Passage au LED de l'éclairage public et point lumineux à l'école – Délib 2025-44

Vu la délibération n°2024-05 du 16 février 2024 décidant le passage de l'éclairage public au LED et la création d'un point lumineux sur le parking de l'école sous réserve de l'obtention des subventions, Considérant l'octroi d'aides par l'Etat et le Département de l'Yonne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Accepte les devis de l'entreprise SOMELEC comme suit :

- o 66 964.00 € HT pour le passage au LED
- o 3 696.00 € HT pour le point lumineux de l'école
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Souscription d'un emprunt pour financement des travaux d'éclairage public – Délib 2025-45

Vu la délibération n°2025-44 acceptant les devis de passage au LED de l'éclairage public et l'ajout d'un point lumineux à l'école, Considérant qu'après obtention de subventions, le reste à charge s'élève à 28462 € H.T.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de financer le reste à charge par le biais d'un emprunt de 28000€

-Retient l'offre du Crédit Agricole Champagne Bourgogne se décomposant comme suit :

- o Durée de 5 ans à taux fixe de 3.02%
- o Échéances constantes trimestrielles
- o Frais de dossier 150 €

-Modifie le budget primitif 2025 comme suit :

- o 16411 « emprunt »
+ 28000 €
- o 021 « virt de la section fonctionnement » - 28000 €
- o 023 « virt à section investissement » - 28000 €
- o 615221 « entretien bâtiments publics » + 28000 €

-Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Convention d'assistance technique pour l'aménagement de la place de l'Eglise – Délib 2025-46

Madame le Maire expose au conseil municipal que le revêtement de la place de l'Eglise se dégrade et qu'il serait utile d'envisager sa réfection en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux.

Elle propose de faire appel aux services de l'Agence Technique Départementale (ATD89) afin de réaliser une étude

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-De faire appel à l'ATD89 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase « aide à la décision » en vue de l'aménagement de la place de l'église, c'est-à-dire :

☐ Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité

-Accepte le devis de l'ATD89 d'un montant de 2130.00€ HT

-Donne pouvoir à Madame le Maire de signer la convention de l'ATD89

Ouverture de crédits à la section investissement 2026 – Délib 2025-47

Madame le maire rappelle les dis-

positions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Extrait de l'article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 128050 € (Hors chapitre 16 « Rembourse-

ment d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5500 € (< 25% x 128050€.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 2031 « études » 5 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Questions diverses

› Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de France Alzheimer et l'UNA pour la subvention accordée.

› Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrôle des installations d'assainissement individuel se déroulera en 2026 et qu'il est obligatoire.

› Madame le Maire rappelle qu'il n'existe pas de défense incendie au hameau des Guillons du Ravan. Elle propose de réfléchir à l'installation d'une citerne souple ou enterrée et d'en définir l'emplacement.

› La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 1ier décembre 2025 et aura pour objet le projet agrivoltaïque.

› Une réunion de travail sur le PLU est prévue vendredi 14 novembre 2025.

› Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancée de la collecte par la Fondation du Patrimoine.

La séance est levée à 22 heures 10 minutes.



HORAIRES

RESTAURANT

DU LUNDI AU SAMEDI

9 H 30 - 15 H

PIZZAS

**MARDI/MERCREDI/VENDREDI
ET SAMEDI**

18 H - 22 H

**A EMPORTER
EN LIVRAISON
SUR PLACE**

**6 GRANDE RUE 89520 LAINSECQ
TÉL. 06 36 55 71 08**